

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing : Trois mois... Six mois... Un an...

L'abonnement continue, sauf avis contraire

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée ; A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economiste ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

DIRECTEUR-GÉRANT : J. MATHIEU

Le Nord de la France :

Trois mois... Six mois... Un an...

ANNONCES : 15 centimes la ligne

RECLAMES : 25 centimes la ligne

On traite à forfait

A ce numéro est joint un supplément

ROUBAIX, 22 JUIN 1870

Le texte du rapport supplémentaire de la commission chargée d'examiner la proposition de M. de Soubeyran...

M. le ministre des finances, dit le rapport, a soumis à la commission une proposition nouvelle, inspirée, en grande partie, par l'amendement de M. de Soubeyran...

Suivant le ministre, le solde à payer aux Compagnies est de 602,367,000 fr., s'échelonnant de la manière suivante : En 1871, 323,358,300 fr. ; en 1872, 78,428,825 fr. ; en 1873, 41,989,400 fr. ; en 1874, 41,989,400 fr. ; en 1875, 41,989,400 fr. ; en 1876, 41,989,475 fr. ; en 1877, 27,021,725 fr. ; en 1878, 5,662,475 fr. — Total, 602,367,000 fr.

M. Estancelin est entré dans le débat avec de solides observations et des vues politiques ; M. le ministre de la guerre a été forcé d'avouer que la ligne du Saint-Gothard modifie, au point de vue stratégique, l'équilibre militaire ; mais la Chambre laissait voir le désir de tout abréger ; la clôture de la discussion a été

prononcée sans que de grandes lumières aient été jetées sur de grandes questions, et sans que les voiles de l'avenir aient été utilement soulevés dans l'intérêt de la grandeur française.

EDMOND DUVAL.

Il y a quatre ans, quand, presque seuls dans la presse, nous dénoncions et nous déplorions les résultats de la politique française en Allemagne, nous faisons remarquer que, dans cette grande secousse européenne au profit de la Prusse, un point capital allait recevoir une grave atteinte : la neutralité de la Suisse.

M. Mony nous paraît avoir abordé avec une pensée incertaine le grand sujet de son interpellation ; il trouve que le Simplon est un tracé superbe, éminemment français, et ne pense pas qu'il faille, pour le moment, agir pour le Simplon ; il appelle l'attention des pouvoirs publics sur l'entreprise du Saint-Gothard, et sa conclusion est que la France n'a pas de raison politique sérieuse pour s'y opposer.

M. Estancelin est entré dans le débat avec de solides observations et des vues politiques ; M. le ministre de la guerre a été forcé d'avouer que la ligne du Saint-Gothard modifie, au point de vue stratégique, l'équilibre militaire ; mais la Chambre laissait voir le désir de tout abréger ; la clôture de la discussion a été

prononcée sans que de grandes lumières aient été jetées sur de grandes questions, et sans que les voiles de l'avenir aient été utilement soulevés dans l'intérêt de la grandeur française.

Des interpellations comme celles qui ont occupé la séance d'hier étaient embarrassantes pour tout le monde ; elles pouvaient gêner la majorité, le gouvernement et la gauche ; tous ont prêté la main à l'unité italienne et à l'unité allemande qui se cherchent à notre détriment et qui maintenant, voulant être plus près l'une de l'autre, songent à supprimer les Alpes.

M. le ministre des affaires étrangères trouve cette entreprise toute naturelle comme M. Rouher trouvait tout naturel, en 1866, l'agrandissement prussien ; cette partie du discours de M. de Gramont semblait un écho de la politique qui s'est vantée de n'avoir pas commis « une seule faute » M. de Bismark, pourtant, pour justifier une subvention en faveur d'un chemin de fer sur un territoire étranger, n'a pas pris la peine de dissimuler l'intérêt politique prussien ; mais nos gouvernants, toujours surpris par les événements et par les grosses affaires, feignent de ne pas entendre, et, pour peu qu'ils aient du temps devant eux, ils gardent leur quiétude.

L'ineptie qui a laissé emprisonner la France dans le cercle de fer de détestables unités, pesera longtemps sur nos destins ; l'année 1866 restera une date funeste pour notre patrie et pour les intérêts supérieurs que nous représentons dans le monde.

(Union)

POUJOLAT.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE du Journal de Roubaix.

Paris, mardi 21 juin.

La discussion sur l'interpellation de M. Mony a été close par l'adoption de l'ordre du jour pur et simple. Il nous semble que la réponse du gouvernement est tout entière dans cette parole du maréchal Leboeuf : « Nous sommes là pour protéger la neutralité suisse. L'honorable ministre de la guerre est très aimé à la Chambre : il n'a pas les qualités d'un orateur ; mais il connaît son métier ; c'est un honnête homme, il a une franchise un peu rude, comme il le disait il y a quelques jours, il est naïf parce qu'il est vrai. Ce qu'il a répondu hier valait certes mieux que le discours écrit du duc de Gramont. La réponse du ministre des affaires étrangères avait été préparée à l'avance ; il avait été présenté à l'Empereur et approuvé par lui. Il fallait qu'il ne contint aucune parole compromettante, qui pût susciter une demande d'explications.

Le ressort du débat d'hier, un fait assez grave : La Chambre a manifesté sa susceptibilité à l'égard des envahissements de la politique prussienne ; il a été question de ce traité de Prague dont la diplomatie cauteleuse de la Prusse réclame toujours l'exécution. Il nous paraît

doutoux que M. de Bismark se réjouisse de l'effet de la séance d'hier. M. Jules Ferry frappé d'un rappel à l'ordre pour avoir fait appel au patriotisme de la Chambre prouve assez clairement que le gouvernement serait énergiquement appuyé par la Chambre le jour où il réclamerait l'exécution des conventions internationales.

Quant à l'affaire particulière du Simplon, la question s'est trouvée réduite à sa juste valeur quand il a été dit qu'un projet de loi pourrait être déposé pour demander une subvention en faveur de la ligne internationale d'Italie. C'est une question d'affaires et non une question politique que la Chambre aura à résoudre en son temps.

La séance d'aujourd'hui sera peu intéressante : il n'y a à l'ordre du jour que deux projets de loi, l'un concernant un chemin de fer d'intérêt local, l'autre la suppression de l'article 26 du Code pénal proposée par M. Steenackers. Mais c'est demain que doit venir la discussion de la loi sur la nomination des maires : Vraiment le projet du gouvernement sera adopté.

Le baron Reille a déposé hier le rapport de la Commission qui fixe à 12,500 le traitement des nouveaux sénateurs. Il n'est pas probable que les conclusions de la Commission soient adoptées par la Chambre ; et quand même elles le seraient, elles courent grand risque d'être repoussées par le Sénat.

Un journal qui, en matière politique, n'a jamais fait que de la haute fantaisie, le Parlement prétend qu'un petit nuage s'est élevé entre l'Empereur et les ministres, ceux-ci ne mettant pas assez de célérité à accomplir les réformes promises. Or, voici ce que je puis vous dire : M. Ganespès va souvent recueillir certaines inspirations chez M. Rouher ; il est possédé du désir immédiat de faire du zèle ; il n'arrive qu'à l'air de l'intrigue, et, pour ce cas particulier, ce qu'il a dit est absolument faux.

L'Empereur a présidé hier, le Conseil des ministres, et l'on dit qu'il doit partir aujourd'hui pour Saint-Cloud.

A propos du projet de loi sur le chemin de fer de Bressuire à Poitiers, un débat intéressant a été soulevé par M. Germain. L'honorable député qui a déjà en matières industrielles, réclame en faveur du principe de la libre concurrence ; a insisté auprès du Gouvernement pour qu'il fut proclamé qu'il ne donne aucune garantie aux opérations des compagnies. M. Plichon a répondu que le Gouvernement entendait ne rien garantir, n'assumer aucune responsabilité.

M. Steenackers défend le projet de loi demandant que l'exécution des condamnés à mort se fasse désormais dans l'intérieur des prisons. C'est L. Phillis qui doit lui répondre.

CH. CAHOT.

BOURSE DU 21 JUIN.

Dorénavant pour connaître le cours de la rente, il suffira de consulter le baromètre, la colonne marque en ce moment 76 d. 75, il n'est pas étonnant que la rente ferme à 72.70, et que la farine cote 76 fr. le sac

de 188 kilos. Si la sécheresse persiste, on prévoit en effet, que non seulement les fourrages et la récolte sont compromis, mais les pommes de terre et autres objets de première nécessité seront très rares. Il faudrait donc être astrologue pour prévoir le sort de notre liquidation. Ce que nous devons constater, c'est que la santé de l'Empire ne donne aucune inquiétude aux spéculateurs.

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE sur le régime économique.

Stance du lundi 20 juin 1870

Présidence de M. Paulmier.

M. le président annonce la remise au secrétariat d'une brochure sur les impôts directs, et notamment sur les patentes, qui a été adressée par le syndicat de l'industrie cotonnière de l'Est. — M. Lamar a la parole pour répondre aux dépositions de MM. les députés anglais. — Les manufacturiers et les négociants de Manchester, toujours prétendant que le traité de 1860 n'a pas profité à l'industrie et au commerce de l'Angleterre, font tous leurs efforts pour empêcher le maintien. — Sans doute les exportations anglaises en cotonnades sur le marché français sont peu importantes relativement au chiffre des broches de France-Grande-Bretagne ; mais elles sont toujours sur la production française, qui est six fois moindre que celle de nos voisins. La cause des souffrances énumérées par les députés anglais réside dans une exagération de production. — La France ne peut et ne veut pas, comme l'Angleterre, décrier le shet-wool ou le chômage partiel, en temps de crise, parce que cette mesure n'est pas seulement la ruine des établissements, mais aussi la misère pour les ouvriers.

M. Lamar discute les assertions de la chambre de commerce du Havre qui se plaignent surtout au point de vue du commerce local, et adresse à la commission d'enquête une lettre tendant à établir la parité des cours des cotons sur les marchés français et anglais. — M. Raoul Duval a contredit les chiffres de M. Lamar et a fourni des cotons dont la moyenne vient, au contraire, à l'appui des opinions du dernier. — La tare à Liverpool, est sans doute de 3/4 0/0 inférieure à celle accordée par le Havre, mais les autres tares sont supérieures, sur la même place, d'une différence plus importante que ces 3/4 0/0.

Le prix de la broche, établi comme minimum à 52 fr. 50 en Normandie, a été confirmé par la déposition de M. Raoul Duval. — M. Ashworth a, de son côté, confirmé les prix indiqués pour le coût de la broche et du charbon en Angleterre. — La main-d'œuvre, dans ce pays, est de 24 centimes par kilogramme de chaîne 28, et, en France, de 25 centimes, au minimum. — M. Lamar revient en quelques mots sur les conditions générales d'infériorité de la filature de coton en France, au point de vue des impôts, du service militaire, etc. — M. Lamar termine en annonçant le chômage de trente mille broches arrêtées depuis l'époque de sa dernière déposition.

M. Waddington montre, d'après les tableaux remis par MM. les industriels anglais, que les moyennés lournies par lui pour la comparaison des salaires en France et en Angleterre sont, plutôt au-dessous qu'au-dessus de ceux donnés par les députés de Manchester. — Il en résulte que les salaires par tête sont les mêmes dans les deux pays, pour la filature. — Pour le tissage, la main-d'œuvre

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX du 23 Juin 1870.

— 43 —

LES TRAQUEURS

DE DOT

PAR

MM. A. DE PONTMARTIN ET FR. BÉCHARD

TROISIÈME PARTIE.

XII

— Vous n'y êtes pas, interrompit Wilfrid, redoublant d'audace et donnant à ses paroles un air de défi. Celle que je vais épouser est tout à fait de votre connaissance. C'est mademoiselle Marcelle d'Anglars.

— Oh non, pas celle-là ! dit Fernand d'une voix impérative et brève qui fit tressaillir M. de Sivry.

— Pardon, répondit-il avec une sorte d'insolence qui déguisait mal son trouble ; celle-là, et non pas une autre... Qui m'en empêchera ?

— Moi.

— Vous ?

Wilfrid pâlit de rage sous le regard fixe et implacable du comte. Toutes les haines qui s'étaient amassées et envenimées dans son âme lui montèrent au visage. Ses mains se crispèrent comme si elles eussent cherché un poignard, et il s'écria :

— Ah ! je le savais bien ; vous êtes l'ennemi !

— Ennemi, si vous m'y forcez ; ami, si vous voulez, reprit Fernand avec cette gravité impossible qui lui donnait l'apparence d'un juge plutôt que d'un adversaire.

Mais la colère aveuglait M. de Sivry. Incapable d'écouter ou de réfléchir, il continua :

— Vous êtes l'ennemi, je l'avais deviné. J'étais victime d'un odieux complot dont vous teniez le fil, Geneviève... — Entre gens bien élevés, interrompit froidement Fernand, on dit madame la baronne d'Anglars.

— Labaronne, soit !... Elle a fait de vos millions son paratonnerre... Vos offres étaient des pièges ; vous me prétiez de l'argent pour m'enlancer, pour m'enchaîner, pour me perdre... C'est une infâme trahison !

— Mais vous-même, monsieur le marquis, s'écria Fernand, écrasant de mé-

pris hautain, quel nom donnez-vous à l'acte que vous voulez commettre ?

— Non ! non ! Encore une fois non ! poursuivit Wilfrid, s'acculant de plus en plus dans sa colère comme le sanglier dans sa bauge. Cela ne sera pas ! Il ne sera pas dit qu'on s'est joué de Wilfrid de Sivry comme d'un écolier ou d'un naïf ! Qui que vous soyez, homme ou démon, vous devez avoir du sang dans les veines. Vous aviez cru faire de moi votre esclave ; l'esclave se révolte. Il n'est pas de chaîne qu'on ne puisse briser avec la balle d'un pistolet ou la lame d'une épée.

Et son regard chargé de haine se portait sur une panoplie fixée au mur, où figuraient des pistolets et des épées avec tous les accessoires d'escrime ou de duel.

— Nous y voilà ! riposta Fernand, imperturbable dans son sourire dédaigneux... Le new way to pay old debts, comme disent nos voisins ; la recette infallible des débiteurs insolubles : tuer son créancier pour payer ses dettes ! Seulement, cette fois, je vous en avertis, monsieur, c'est le créancier qui tuerait le débiteur.

— Et que m'importe ? Mort ou vivant, je sors de cet enfer. Mort ou vivant, mes mesures sont prises, et le lendemain de votre mort ou de la mienné, madame d'Anglars est perdue !

— Et le surlendemain, si le hasard vous a préservé de ma balle ou protégé contre mon épée, vous êtes à Clichy... ou à Mazas, monsieur le marquis, car, moi aussi, mes mesures sont prises...

— Et comme Wilfrid affectait par sa provocante attitude une incrédulité railleuse :

— Croyez-vous donc, reprit Fernand, toujours calme et souriant, que je vous aie prêté cent mille écus pour l'unique plaisir d'être le Vincent de Paul d'un traqueur de dots, acharné à épouser les filles en compromettant les mères ? Que dis-je, cent mille écus ? C'est un demi-million que vous me devez, monsieur... — Moi ?

— Ne vous êtes-vous donc pas aperçu que depuis quelque temps, vos fournisseurs les plus pressés, les plus exigeants, vous laissent tranquille ? Qu'avez-vous supposé ? Un miracle ? Il ne s'en fait plus.

L'irritation fébrile de M. de Sivry ne s'apaisait pas, mais changeait de cours. Il se sentait pris dans la main de Santa-Maria, comme dans un engrenage qui allait le broyer. La réflexion succédait à l'accès de fureur.

Trois ou quatre de ces fournisseurs, reprit Fernand, allaient vous poursuivre : le carrossier, le tapissier, le bijoutier, le marchand de chevaux, que sais-je ?... sans compter un usurier de la race des Gobseck, qui allongait déjà ses griffes... Je les ai tous désintéressés. Leurs titres sont entre mes mains. Tout est en règle. ? Jugement pris, contrairement par corps prononcé... Si je meurs, mon exécuteur testamentaire n'aura qu'à la-

cher contre vous les gardes du commerce, à moins que vous n'aimiez mieux filer en Belgique, où vous ne trouverez guère, que des contrefaçons d'héritières...

Wilfrid, atterré, essaya de braver la foudre et répliqua d'un ton de persiflage qui sonnait faux :

— Bah ! Clichy ! On en revient.

— Oui, au bout de cinq ans, déformé quelquefois, démodé toujours, et dans des conditions détestables pour recommencer la chasse aux jolies femmes et aux belles dots... Car les jeunes filles ont des parents, et le monde échelonne ainsi ses complaisances ou ses rigueurs ; indulgent pour le succès, sévère pour le scandale, impitoyable pour la défaite.

— Il y a des hommes qui retombent toujours sur leurs pieds ; et je suis de ceux-là, s'écria avec un resté d'arrogance M. de Sivry, qui refusait de s'avouer vaincu.

— En êtes-vous bien sûr ? Ah ! gardez-vous de prendre l'exception pour la règle, si vous voulez éviter d'horribles mécomptes... Vous me citerez quelques naufrages qui ont survagé ; je vous parlerai, moi, des innombrables noyés qui disparaissent. Dites, dans une vie comme la vôtre, on ne s'en tient pas toujours aux surfaces, à la société des heureux et des riches ; on entrevoit tous les gouffres, on coudoie tous les hasards, on est en contact avec tous les bonheurs et toutes les misères. Eh bien ! ne vous est-il pas arrivé de rencontrer dans les quartiers reculés, dans les passages suspects,